



ASSOCIATIONS



N°15059*02

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : Te Miti e te Fenua.....

Numéro SIRET : 18_1_51_2_18_1_6_1_4_1_9_14_11_1_0_10_1_0_1_1_2_1

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : 1_W_1_9_IP_12_1_0_1_0_14_10_1_8_1_6_1_1_1

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : 1_1_1_1_1_1_1_1_1_1

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Grâce à la subvention de l'Office Français de la Biodiversité, nous avons pu réaliser les 11 formations prévues initialement. Elles ont démarré en novembre 2022 et se sont échelonnées à raison d'une ou deux formations par mois jusqu'au mois de juin 2023 en partenariat avec des établissements scolaires de Raiatea. D'abord nous avons racheté du matériel de snorkeling manquant pour les sorties pratiques puis nous avons mis en œuvre les formations. Elles comprenaient 6 heures de formation théorique partagés sur 3 modules et 6 heures de formation pratiques divisées en 3 sorties dans le lagon de Raiatea.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Le nombre de personnes bénéficiaires est de 88 puisque chaque formations comptait 8 élèves : $11 \times 8 = 88$

Au primaire 3 groupes de 8 élèves = 24 élèves

Au collège 4 groupes de 8 élèves = 32 élèves

Au lycée 2 groupes de 8 élèves = 16 élèves

En bts 2 groupes de 8 élèves = 16 élèves

Total= 88 élèves.

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Pour les dates, veuillez vous référer au tableau Excel joint en annexe du mail.

Pour les lieux de formation théorique les établissements scolaires nous ont accueillis.

Pour les formations pratiques, les élèves de 4^{ème} jusqu'en post-bac partaient à la découverte des récifs coralliens sur le sentier sous marin (concession maritime de l'association.) et les élèves du primaire jusqu'à 5^{ème} inclus allaient à la découverte des récifs coralliens sur le motu Ofetaro. Toutes les autres formations pratiques se sont déroulées à Miri Miri.

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Au regard des indicateurs utilisés, tous les objectifs ont été atteints puisque chaque groupe a réalisé un fiche permettant le suivi de l'état de santé de l'écosystème corallien sur une zone déterminée , à savoir Miri Miri, grâce à la méthode « Kiff ton reef ».Leurs fines observations ont permis à chaque fois une analyse de l'état de santé du récifs coralliens et de son écosystème. Cette analyse était le résultat de leurs observations et elle se faisait lors d'une mise en commun qui avaient lieu pendant la dernière heure de formation.

Les élèves en fonction de leurs âges, étaient donc à même d'analyser si l'écosystème observé était en bonne santé et ce grâce à trois indicateurs de la méthode « Kiff ton reef » ;le nombre de poissons, le nombres des invertébrés, et enfin l'analyse du substrat.

Ils ont donc désormais des connaissances approfondies sur les familles des poissons, des invertébrés et sur le fond marin, ils ont par ailleurs appris l'impact que l'homme pouvait avoir sur ces écosystèmes fragiles. La réglementation de pêche sur certaines espèces selon la saison où la taille, l'utilisation de polluants sur terre et son impact sur la mer,l'utilisation de certaines crèmes solaires ou encore la pratique du fish feeding sont des sujets abordés durant la formation parce qu'ils permettent de mieux comprendre le fonctionnement des écosystème coralliens et de les préserver.

2. Tableau de synthèse¹.

Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat				70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures		564,75		74- Subventions d'exploitation ²			
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs				- OFB		5708	
Locations		1206,72		-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance		302,35		-			
Documentation				Département(s) :			
				-			
62 - Autres services extérieurs				Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres		142,46		Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel							
Rémunération des personnels		4864,83		Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel							
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
				Dont cotisations, dons manuels ou legs		251,40	
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels			
68- Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		419	
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
860- Secours en nature				870- Bénévolat			

861- Mise à disposition gratuite de biens et services			871- Prestations en nature		702,70	
862- Prestations						
864- Personnel bénévole			875- Dons en nature			
TOTAL		7081,10	TOTAL		7081,10	
La subvention de...5707.96.....€ représente80.....% du Total des produits.						

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine. ⁴

Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée¹ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

Je soussigné(e), (nom et prénom) Xionara Azzopardi.....représentant(e) légal(e) de
l'associationPresidente

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le ..27 juin 2022..... àUturoa.....

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Azzopardi' followed by a large, stylized flourish or loop.